

A l'attention de Madame Françoise BELIN, commissaire enquêtrice

Contribution de FNE Loire-Atlantique à l'enquête publique relative à l'aménagement de la zone d'activité de la Belle étoile à Carquefou

France Nature Environnement est constituée de plus de 6 200 associations, soit plus de 900 000 adhérents. FNE couvre l'ensemble du territoire (métropole et outremer) à travers ses fédérations régionales et départementales. FNE est reconnue d'utilité publique (depuis 1976), agréée au titre de la protection de l'environnement et reconnue représentative au titre du code de l'environnement.

Le projet d'aménagement sur 30 ha à la Belle Étoile porté par Nantes Métropole et Loire Océan Développement est un projet économique pour favoriser l'accueil et le développement d'entreprises artisanales et de services à forte valeur ajoutée. Il est indéniable qu'une grande métropole a besoin d'aménager des espaces favorisant l'activité et l'emploi.

Cette implantation nous paraît démesurée au regard des enjeux de protection des sols et des espaces naturels dans le contexte actuel de changements climatiques et de chute de la biodiversité. Cela devrait, au contraire, conduire à la recherche de sites déjà existants, plutôt que d'artificialiser encore à la périphérie. Cette expansion va, de plus, générer des déplacements supplémentaires et potentiellement un appel à constructions de proximité. Il n'existe pas, semble-t-il, de transports collectifs allant sur zone ce sera donc soit à financer pour les collectivités, soit des déplacements en voitures. Pas d'éléments là-dessus dans le dossier qui fait juste mention de places de parking prévues en sous-sol.

A la lecture du projet, France Nature Environnement Loire-Atlantique reconnaît les efforts de recherche de verticalité des constructions, de verdissement et de mise en place de haies paysagères pour assurer la continuité des corridors écologiques. A noter aussi que le projet dans sa partie Est doit limiter les constructions qui porteraient gravement préjudice aux espèces déjà présentes et plutôt mettre davantage de bois et prairie en bordure.

Le projet va grignoter encore un espace agricole alors qu'on a tant besoin les préserver le foncier agricole grignoté tant et plus ces dernières années surtout en Loire-Atlantique. Et notamment à proximité des villes où il est important d'assurer des productions de proximité comme de favoriser l'installation de jeunes agriculteurs. La mise en place de circuits courts est aussi un enjeu économique fort pour les habitants de la métropole, une orientation que porte FNE : soutenir et mettre en place les projets alimentaires territoriaux. Un enjeu porté par l'État (Projets Alimentaires Territoriaux) au travers de financement notamment et décliné par le département de Loire-Atlantique en Projet Agricole et Alimentaire.

Le CDPNAF de Loire-Atlantique a récemment exprimé son opposition au projet. La question des compensations agricoles ne convenaient pas plus que la prise en compte des enjeux environnementaux.

Ces enjeux apparaissent faiblement dans la présentation du projet, sinon à la marge, exprimés par des formules creuses (linéaires de haies, trame paysagère, jolis espaces pour la détente des usagers) qui disent qu'on s'en remettra pour ça à des spécialistes comme un écologue.

Les études montrent la présence sur le site de plusieurs espèces d'oiseaux, d'amphibiens, de nombreuses chauves-souris. Nombre d'entre elles se nourrissent ou s'y déplacent, peu de nicheurs.

Alors le dossier s'étoffe d'une demande de dérogation exceptionnelle de destruction d'espèces et/ou de déplacement d'espèce protégées au titre des articles L.411-1 A L.411-2 du code de l'environnement.

Les travaux sont prévus pour une durée d'une année durant laquelle divers animaux seront capturés et relâchés plus loin. Nombre d'individus sont très sensibles à la circulation, ont besoin d'eau de fossés, de mares et d'espaces boisés. Durant les travaux (terrassement, défrichage, retournement d'habitat, transport de matériaux) ces espèces seront empêchées de mener une existence normale et rien ne garanti qu'elles reviendront ensuite, là où on aura remis en état. On conserverait les haies existantes et on en replanterait d'autres (quelles essences?).

Il est bien dommage que le dossier d'enquête ne comporte pas l'autorisation loi sur l'eau pour apprécier davantage l'impact sur la ressource. Il n'en reste pas moins qu'au total on aura 30 ha d'espaces artificialisés supplémentaires sur la zone de la Belle Étoile, des circulations augmentées et tout un tas d'espèces fortement impactées.

Pour toutes ces raisons, France Nature Environnement Loire-Atlantique ne peut être favorable à ce projet d'aménagement à la Belle Étoile sur la commune de Carquefou. Il existe d'autres solutions sur des zones déjà artificialisées comme des friches industrielles pour ces implantations que Nantes Métropole pourrait exploiter.

Le Bureau de FNE Loire-Atlantique (FNE44)

